

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3569

présenté par
Mme Sage

à l'amendement n° 1592 de Mme Kéclard-Mondésir

ARTICLE 81 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et précisant le déploiement du Ségur de la santé dans ces territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.